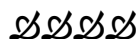




INSCRIPTION **prise en charge** par le Rectorat de Toulouse
Agrégations, CAPES, CAPLP, CAPET, CPE internes enseignants
Année 20201

- 1 - La fiche d'inscription administrative, complétée *en ligne*
- 2 - La pièce d'identité *en cours de validité* déposée *en ligne*
- 3 - La photo d'identité *portant au dos vos nom et prénom* (obligatoire pour la délivrance de la carte MUT), sauf si inscription à l'INSPE en 2020 2021
- 4 - Le numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français d'enseignement supérieur.
- 5 - La notification d'admission téléchargeable sur l'application eCandidat autorisant votre inscription à titre gratuit *déposé en ligne*



Le dossier *complété en ligne* est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :

- *Si première inscription en 2021*, une carte MUT vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT toujours valide*, alors la vignette 2021 2022 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT non valide*, alors la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT perdue*, alors suivre la procédure sur le site de l'INSPE :
<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription, adresser votre à l'adresse :
inspe.scolarite@univ-tlse2.fr.

TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT
<https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>